



Rapport projet Oiseaux des prairies / Etat au 31 décembre 2020

0. Préambule

Le projet *oiseaux des prairies* est un projet géré de manière tripartite entre le Parc, la Station Ornithologique Suisse de Sempach (SOS) et BirdLife Suisse. Mis en œuvre en 2017, ce projet a pour but principal de favoriser six espèces d'oiseaux des prairies encore présentes dans les régions du Parc et des Ormonts : le tarier des prés, l'alouette des champs, le pipit des arbres, le pipit farlouse, la caille des blés et le râle des genêts. Le projet a pu voir le jour grâce à l'octroi de financements de la part de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le cadre de *mesures urgentes*, de la DGE-Biodiv du canton du Vaud ainsi que de financements tiers.

1. Organisation du projet

Le projet est supervisé par un COPIL qui est constitué des trois porteurs de projet et des cantons :

- Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, représenté par Lea Megali et François Margot
- L'ASPO/BirdLife Suisse, représentée par Céline Leuba
- La Station ornithologique Suisse, représentée par Claire Lischer
- DGE-Biodiv du canton de Vaud : Monique Borboen
- SNP du canton de Fribourg : Jacques Frioud
- SFF – secteur faune, biodiversité, chasse et pêche du canton de Fribourg : Adrian Aebischer

Le COPIL s'appuie sur les personnes suivantes pour la mise en œuvre du projet :

- Michael Brühlmann, agronome chez Prométerre (Mandat Terre) et Didier Girard, agronome indépendant ;
- Jérôme Gremaud et Antoine Burri : biologistes chargés du suivi des différents réseaux écologiques du Parc.

Le projet est également mené en collaboration avec un groupe d'ornithologues locaux ainsi qu'avec les présidents des réseaux écologiques (annexe I).

La communication relative au projet est conduite par le Parc.

2. Objectifs

Les principaux objectifs à moyen terme du projet oiseaux des prairies sont les suivants :

- Connaître pour chacune des régions du projet la répartition des populations des oiseaux des prairies.
- Maintenir et favoriser les populations des oiseaux des prairies menacées par des mesures ciblées et en collaboration avec les agriculteurs.
- Maintenir et favoriser les pratiques agricoles qui maintiennent des prairies diversifiées.
- Sensibiliser la population face aux besoins des oiseaux des prairies.

3. Description du projet

3.1 Situation initiale

Les oiseaux des prairies qui nichent au sol sont particulièrement vulnérables aux changements de pratiques agricoles. Ces oiseaux sont liés aux zones agricoles depuis des siècles mais en conséquence des améliorations techniques et des contraintes économiques auxquelles sont soumis les agriculteurs, l'intensification de l'exploitation au cours du XX^e siècle a conduit à des fauches plus hâtives et plus fréquentes et à un changement drastique des milieux de vie des oiseaux des prairies. Alors que la plupart de ces espèces nichaient encore en plaine dans les années 70, les zones agricoles de montagne représentent de nos jours un ultime refuge.

Mais les oiseaux nicheurs des prairies sont aujourd'hui sous pression même dans les refuges des Préalpes. En effet, les tendances de l'agriculture ont vu des changements lors de ces dernières années avec d'un côté l'abandon des parcelles les moins productives et de l'autre l'intensification des parcelles productives et faciles d'accès qui se traduit par l'augmentation des pâquiers normaux (PN). Des mesures ciblées et urgentes doivent donc être prises afin de conserver ces oiseaux et leur habitat (Horch und Spaar, 2015). Les données récoltées par Pierre et Eliane Beaud, résumées dans leur livre « Les oiseaux nicheurs de la commune de Haut-Intyamon, 2018 » le confirme également en citant le projet qui a été mis en place par BirdLife Suisse dès 2004 pour le maintien de la population nicheuse de tarier des prés dans les communes de Grandvillard, Bas-Intyamon et Haut-Intyamon, avec des mesures prises en coopération avec les agriculteurs. Malheureusement, 13 ans après, Pierre et Eliane Beaud font le constat cinglant que les outils de la politique agricole mis à disposition ne suffisent manifestement pas à maintenir cette espèce. Le même constat a été fait dans une publication scientifique dans la revue Nos Oiseaux (Schaub et al. 2013). L'analyse fine conduite sur la commune de Haut-Intyamon montre la diminution récente des territoires de basse altitude (en dessous de 900 m, prairies de fauche) pour le tarier des prés, le pipit des arbres, l'alouette des champs (Beaud, 2018). Les sites d'altitude sont quant à eux également potentiellement menacés par une densification de la végétation engendrée par une adaptation du système d'exploitation et de la couverture végétale au réchauffement climatique (augmentation significative de la productivité des sols liée à l'allongement de la période de végétation). Dans certains cas, cette augmentation de la densité de la végétation est accrue par l'épandage des engrais de ferme de l'alpage, en particulier le purin, ou l'octroi de dérogations pour l'apport de fumier de l'exploitation de base sur l'alpage.

Enfin, comme le montrent déjà les premiers résultats du nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse, mené par la SOS, les recensements de la SOS dans le Pays-d'Enhaut ainsi que des recensements menés par le canton de Vaud et BirdLife Suisse en 2015, certaines régions dans les Préalpes vaudoises et fribourgeoises présentent des populations encore importantes de ces espèces menacées et prioritaires au niveau national. C'est notamment le cas pour le site des Mosses où une étude menée par la station a pu démontrer une augmentation de la population de tarier des prés entre 1980, 2007 et 2019 (voir fig. 7). Cette population représente aujourd'hui un noyau de population essentiel pour les Préalpes vaudoises (Berger-Flückiger et al. 2010, Rime et al 2021).

Avant la mise en place de ce projet, les populations d'oiseaux des prairies n'étaient connues et suivies que dans certains secteurs et il manquait une vue d'ensemble à l'échelle de la région.

3.2 Périmètre concerné

Le projet *oiseaux des prairies* est mené sur l'ensemble du territoire du Parc et également dans la vallée attenante des Ormonts et à la place de Tir de l'Hongrin qui hébergent des populations d'oiseaux des prairies (voir figure 1).

3.3 Méthode de délimitation des zones potentielles

Afin de présélectionner les zones à prospecter, les surfaces abritant un habitat potentiellement favorable aux oiseaux des prairies (« zones potentielles ») ont été délimitées dans un système d'information géographique (QGIS) au moyen des critères suivants :

- Altitude : 1000—2000 m
- Topographie : pente < 40%
- Couverture et utilisation du sol : surfaces herbagères fauchées ou pâturées (alpages inclus) (catégories 42-49 de la nomenclature standard de la statistique suisse de la superficie 2013-2018).
- Exclusion des surfaces linéaires de < 200 m de large (habitat suffisamment ouvert). Le Tarier des prés et l'Alouette des champs évitent la proximité de structures verticales élevées telles que les lisières de forêts, pour s'éloigner de potentiels prédateurs (Weiss 2017, Mayer 2023).

Cette présélection des zones à prospecter a été affinée par la suite en prenant en compte les données disponibles sur les oiseaux des prairies nicheurs (1999-2016), les connaissances des ornithologues locaux, les signes d'une exploitation des herbages par la fauche (p. ex. visibles sur les images satellites ou indiqués par les noms des lieux-dits sur les cartes topographiques : « prairie, prés, lait, etc. ») ou encore les données cantonales de contrats agricoles (fauche ou pâture extensive). Les zones abritant

un habitat potentiellement favorable et dépourvues ou pauvres en observations d'oiseaux des prairies ont été retenues pour faire l'objet de relevés de terrain en 2017.

3.4 Méthode de cartographie

Au printemps 2017, des relevés de terrain ont eu lieu dans 35 des 36 zones présélectionnées par la SOS (fig. 1), afin de mieux connaître la répartition des populations des oiseaux des prairies dans le périmètre du projet et de définir des zones prioritaires. Six espèces d'oiseaux des prairies sont concernées : le tarier des prés, l'alouette des champs, le pipit des arbres, le pipit farlouse, la caille des blés et le râle des genêts. Chaque zone présélectionnée a été prospectée le long de transects linéaires qui traversent les éléments principaux du paysage. Le même transect a été parcouru à deux reprises entre fin avril et fin juin, à l'aube, si possible avant la première exploitation, de manière à repérer les espèces cibles. Les zones 201, 202 et 203 ont été relevées par Bastien Guibert dans le cadre de son travail de bachelor et ont fait l'objet de 3 passages (Guibert 2017). Tous les contacts acoustiques ou visuels avec les espèces recherchées ont été relevés sur une carte.

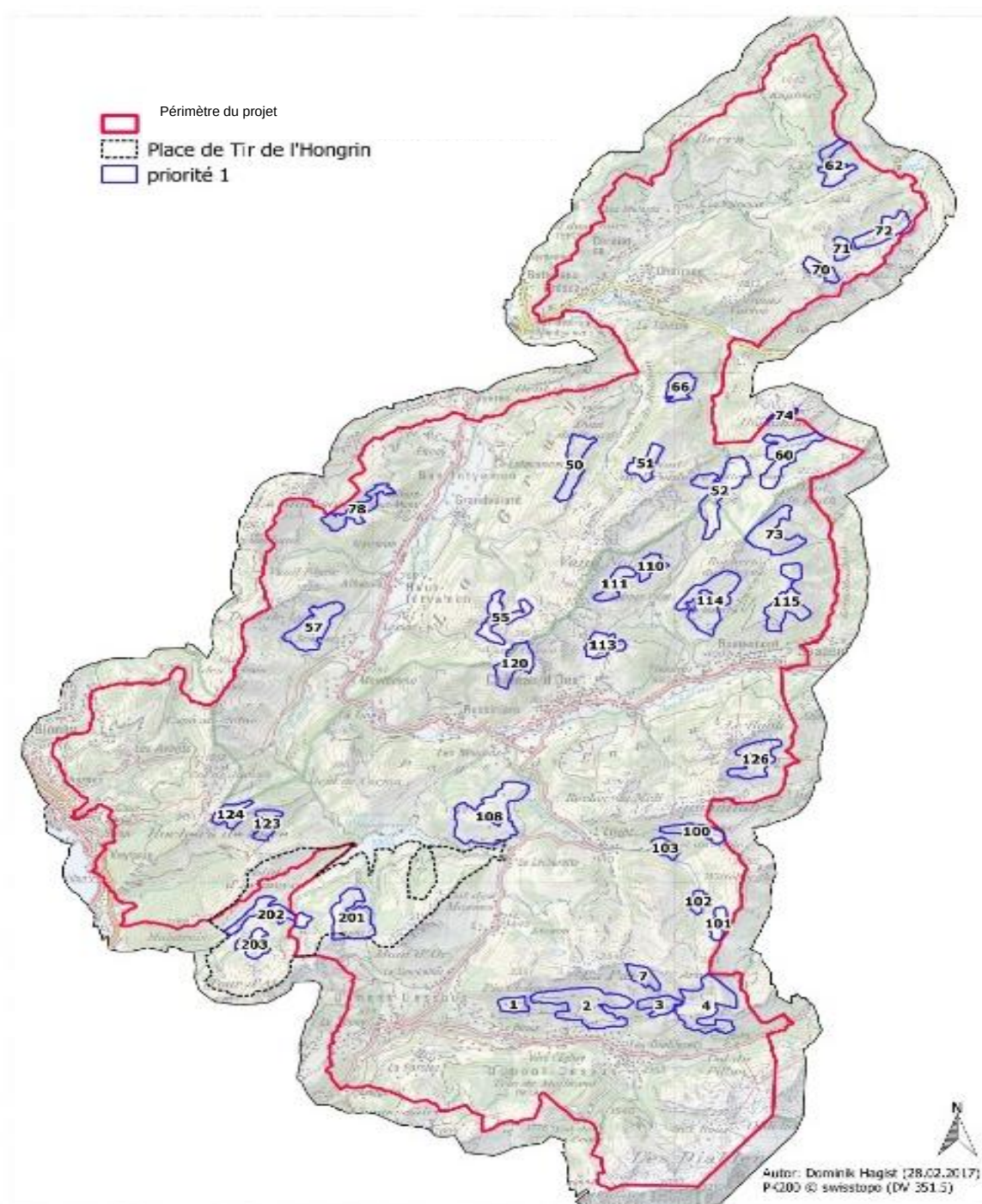


Fig. 1. Représentation du périmètre du projet avec les zones présélectionnées par la SOS, dans lesquelles des relevés de terrain ont eu lieu au printemps 2017. Seule la zone 110 n'a pas fait l'objet de recensement en 2017. Les 35 zones recensées en 2017 couvrent 43.6 km² de la zone d'étude.

3.5 Méthode de délimitation des zones prioritaires

La délimitation des zones prioritaires pour les oiseaux des prairies a été réalisée comme suit :

1. Sur la base des données des relevés de 2017
2. Sur la base des données de 1999-2016 disponibles dans la banque de données spatiales de la SOS (surtout pour les sites déjà connus et donc non relevés à nouveau en 2017)
3. Combinaison des 2 bases de données (2017 et 1999-2016) afin d'obtenir une seule carte de répartition des zones prioritaires de la région (1999-2017).

Les étapes 1 et 2 sont décrites plus en détail ci-dessous car elles font l'objet d'une méthodologie différente.

3.5.1 Zones prioritaires 2017 :

Après avoir entré toutes les observations des relevés de terrain effectués en 2017 dans un système d'information géographique (ArcGIS), un tampon en forme de cercle a été dessiné autour de chaque observation. Son rayon dépend de l'espèce concernée : Tarier des prés $r=228$ m, Pipit des arbres $r=228$ m, Pipit farlouse $r=254$ m, Alouette des champs $r=360$ m, Caille des blés $r=360$ m. Il est possible ensuite de visualiser les zones qui concentrent le plus d'observations. Cette démarche est effectuée pour chaque espèce séparément, puis pour toutes les espèces ensemble. Les polygones considérés comme des secteurs prioritaires où les efforts doivent être concentrés (Graf et al. 2014) sont définis selon deux conditions : 3 espèces d'oiseaux des prairies sont présents dans le secteur ou 1 espèce a été observée au minimum 10x dans le secteur. Au moins une des deux conditions doit être remplie pour pouvoir délimiter une zone prioritaire.

3.5.2 Zones prioritaires 1999-2016 :

Les populations nicheuses d'oiseaux des prairies déjà connues dans la région avant le lancement du projet, ainsi que celles situées à une altitude inférieure à 1000 m peuvent être définies en tant que zones prioritaires sur la base des données 1999-2016 disponibles dans la banque de données spatiales de la SOS. Dans ArcGIS, une zone tampon circulaire d'un rayon de 250 m est dessinée autour de chaque observation pour toutes les espèces, sauf pour le Pipit des arbres. En l'absence de relevés systématiques, la localisation des observations annoncées est parfois moins précise (p.ex. précision d'un km²). Par soucis de simplification, le même rayon est donc utilisé pour le Tarier des prés, le Pipit farlouse, l'Alouette des champs et la Caille des blés (valeur moyenne pour les espèces considérées). Comme le Pipit des arbres colonise beaucoup plus les lisières et les zones proches des forêts, un tampon comprendrait trop de surfaces inappropriées pour les autres nicheurs prairiaux. Sont considérées comme zones prioritaires les surfaces tampons contiguës qui remplissent les 2 critères suivants (Pipit des arbres inclus): dernières données datant de 2013-2016 et au moins 3 espèces d'oiseaux des prairies présentes dans le secteur ou 1 espèce affichant au minimum 10 observations.

3.5.3 Fusion des zones prioritaires 1999-2016 avec celles de 2017

Toutes les surfaces des zones prioritaires pour 2017 et pour 1999-2016 qui remplissent les critères ont été représentées ensemble dans ArcGIS. La couche combinée a été numérisée à la main. La forme des polygones a été simplifiée à l'œil nu afin d'obtenir une forme un peu plus naturelle. Les polygones proches les uns des autres ont été reliés entre eux. Voir résultat final dans la figure 2.

4. Résultats

Les résultats des actions menées dans le cadre du projet oiseaux des prairies sont présentés sous trois volets.

4.1 Approche biologique - Zones prioritaires

Au total, suite à l'inventaire réalisé en 2017, 29 zones prioritaires ont été définies dans le périmètre du projet (fig. 2). Une grande majorité se trouve en région d'estivage, hors de la surface agricole utile (SAU).

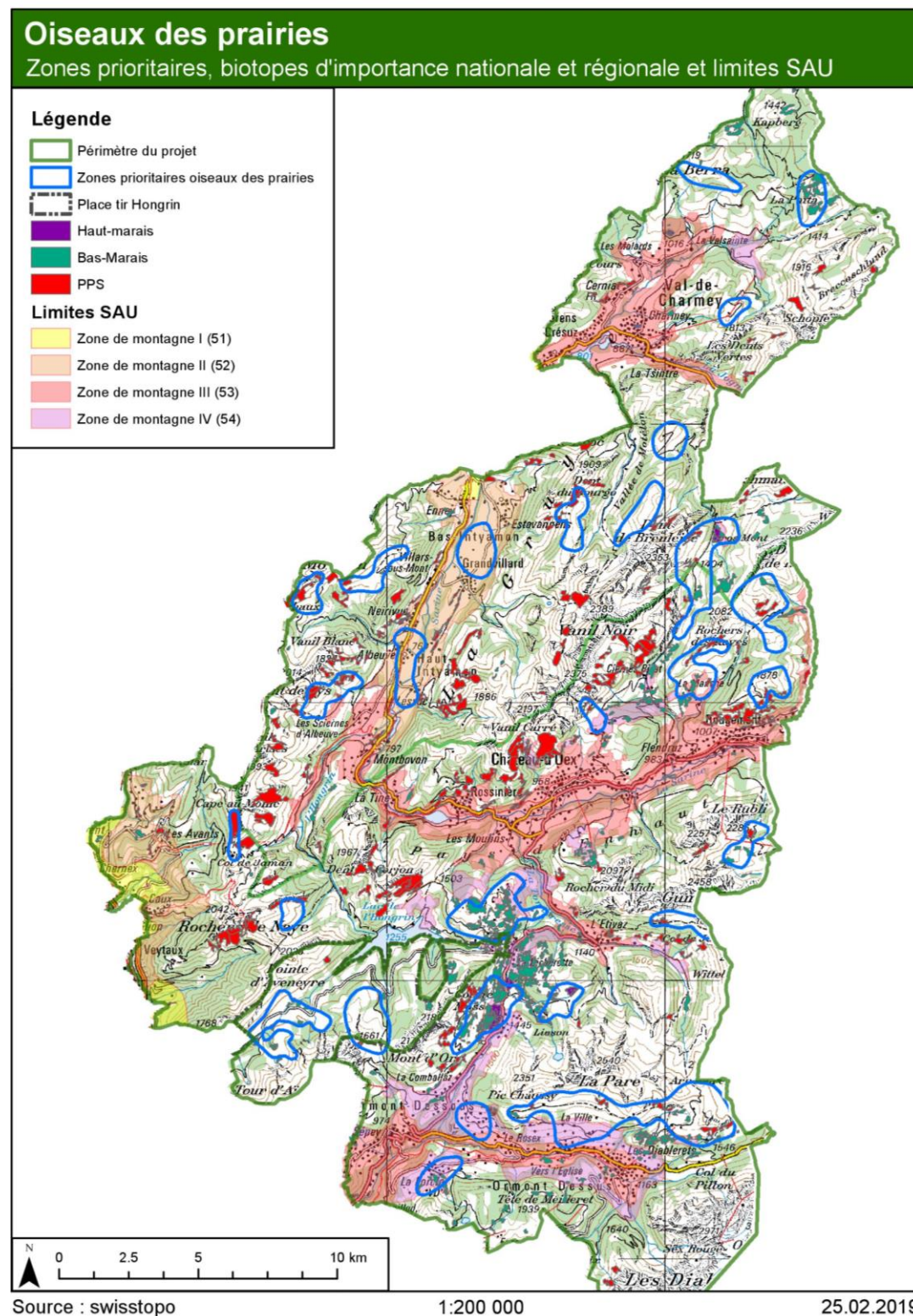


Fig. 2. Localisation des 29 zones prioritaires pour la conservation des oiseaux des prairies (en bleu), basées sur les données 1999-2017.

4.2 Approche agronomique

Entre l'automne 2017 et le début d'année 2018, des entretiens pilotes avec des agriculteurs concernés par une zone prioritaire et avec les 5 présidents des réseaux écologiques ont été menés par deux ingénieurs agronomes. Au total, 15 entretiens ont été réalisés. Ces rencontres avaient pour but principal de cerner l'opportunité de mettre en place des mesures ciblées dans les différentes régions du projet, au vu de la situation agronomique et économique des exploitants. Sur les conseils de la SOS et de BirdLife, les mesures suivantes favorables aux oiseaux des prairies ont été discutées avec les agriculteurs, sachant que la mesure la plus efficace dans les zones prioritaires serait un retard de la première utilisation au 15 juillet, sur 60-70% des surfaces :

- Utilisation de la parcelle avant le 15 mai ou après le 15 juillet
- En altitude, pâture après le 15 juillet
- Augmentation des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)
- Pâture avec charge instantanée très faible
- Changer le sens de rotation de pâture des parcs
- Favoriser des pâturages extensifs avec un faible taux d'embuissonnement

Suite à ces 15 entretiens, il est ressorti de manière générale que les agriculteurs ne sont pas complètement fermés à l'idée de faire de petits changements en faveur des oiseaux des prairies, mais qu'ils ne pourront pas changer de manière significative leur système d'exploitation. Certains agriculteurs se montrent disposés à un changement partiel. Par ailleurs, tous soulignent qu'ils ont déjà beaucoup de mesures à appliquer (OQE, CQP, LPN, etc.) et qu'il est important de ne pas rajouter une couche avec une nouvelle convention. Il serait souhaitable d'intégrer ces mesures oiseaux des prairies dans des structures qui sont déjà en place, comme les réseaux OQE pour ce qui est de la SAU. De plus, les mesures proposées par le projet ne sont pas applicables sur les alpages d'après les agriculteurs concernés. En effet, ils n'ont que très peu de marge de manœuvre pour changer la rotation de leurs parcs car ils suivent simplement l'évolution de la végétation en fonction de la topographie de leur domaine. Il paraît donc impossible d'appliquer un retard d'utilisation au 15 juillet sur 60-70% des parcelles en zones prioritaires pour les oiseaux des prairies.

4.3 Approche sensibilisation

Tout au long du projet, il est prévu de sensibiliser le grand public face à l'importance de prendre des mesures en faveur des oiseaux des prairies. Pour ce faire, une exposition ludique a été créée par la SOS, le Parc et la graphiste Maeva Arnold. Elle présente les six espèces d'oiseaux des prairies concernées par le projet, leurs besoins et leurs menaces, ainsi que les mesures qui leur sont favorables dans l'agriculture. L'exposition présente également les résultats de la prospection du terrain avec les zones prioritaires définies. Depuis 2018, cette exposition a été présentée dans les 4 régions du Parc, deux écoles d'agriculture (Agrilogie et Grangeneuve) ainsi qu'au gymnase de la Tour de Trême. Au total, ce ne sont pas moins de 1'138 élèves et 117 adultes qui ont pu être sensibilisés à la problématique des oiseaux des prairies. Les agriculteurs membres des réseaux écologiques ont à chaque fois été invités aux vernissages. L'exposition a été rendue à la SOS en juin 2020.

Le Parc continue d'assurer une communication générale sur les oiseaux des prairies à travers ses différents moyens de communication (newsletter, site internet, page facebook, etc.).

5. Mesures de protection des nids dans le périmètre du projet

Aussi bien dans le canton de Vaud que celui de Fribourg, des mesures urgentes sont mises en oeuvre depuis plusieurs années en cas de nidification d'oiseaux des prairies. Cependant, la procédure pour appliquer ces mesures diffère selon les cantons :

Fribourg

Deux mesures visant à favoriser le tarier des prés dans l'Intyamou (fig. 3) sont financées par le SFN du canton. Jérôme Gremaud, biologiste responsable du suivi du réseau écologique de l'Intyamou, s'occupe de la mise en place et du suivi de ces mesures.

- 1) **Mesure Tarier réseau écologique:** Une mesure type 16 existe dans le cadre du réseau écologique de l'Intyamon. Elle est appliquée sur un pâturage ou une prairie sans restriction de fumure. La parcelle peut être utilisée sur 90% de sa surface avant mi-mai (début de la nidification du Tarier des prés), ce qui permet de toujours garder 10% sur pied. Une fois fauchée ou pâturée, la parcelle n'est plus exploitée pendant les 8 semaines suivantes. Cette mesure type 16 est appliquée sur environ 10 ha dans l'Intyamon et signée dans un contrat qui est renouvelé chaque année. L'exploitant reçoit 1000.- / ha dans le cadre du projet réseau et 200.- supplémentaires du canton.
- 2) **Report de fauche :** Il arrive que des nids ne soient pas situés sur les parcelles où ces mesures prédéfinies sont appliquées. Jérôme Gremaud propose donc à l'agriculteur de laisser une surface de 30 m x 30 m sur pied, autour du nid, le temps que les jeunes puissent s'envoler et se mettre à l'abri. Il n'y a pas de contrat dans ce cas de figure. L'agriculteur reçoit une somme symbolique de 100.- et une bouteille.

TARIERS INTYAMON

BILAN 2020

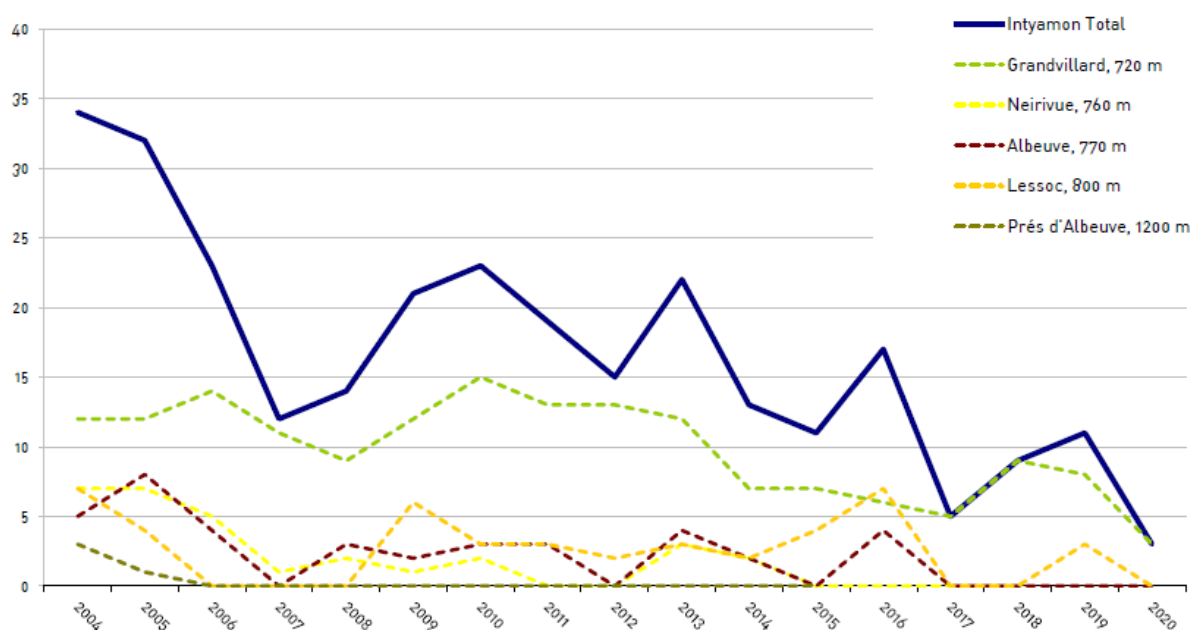


Fig. 3. Synthèse des suivis du tarier des prés dans l'Intyamon depuis 2004. A noter que selon les données de la SOS, en 2004, l'Intyamon comptait 34 territoires de tarier des prés avec 18 couples et 16 mâles isolés et un sex ratio de 35% de femelles et 65% de mâles. En 2020, malgré les mesures mises en place, l'Intyamon ne comptait plus que 3 territoires, tous situés à Grandvillard. La population de la région est donc pratiquement éteinte.

Vaud

C'est essentiellement dans la région des Ormonts que des mesures urgentes sont mises en place. Deux ornithologues locaux, Ludovic Longchamp et Françoise Walther, recherchent les nids de Tarier des prés dans le cadre d'un mandat (Walther & Longchamp 2019). Leur interlocutrice est Mme Magali Lekeu de la DGE-Biodiv du canton. Une fois qu'ils repèrent un nid, ils prennent directement contact avec l'exploitant et mettent avec lui, si possible, des piquets autour de la zone délimitée. Ils envoient ensuite un courrier pour le remercier et lui expliquer la manière dont il sera indemnisé. Une facture type est jointe à ce courrier que l'exploitant doit compléter en fonction du type de sa parcelle et renvoyer au canton pour recevoir les indemnités. Mme Lekeu entre ces informations dans un tableau excel, ce

qui lui permet de calculer les indemnités qui varient selon les emplacements. De manière générale, les heures nécessaires au suivi et à la protection des nids sont effectuées bénévolement par Françoise Walther et Ludovic Longchamp. En revanche, le contact avec les agriculteurs et l'administratif lié aux indemnités sont réalisés par Ludovic Longchamp dans le cadre du bureau Maillefer et Hunziker, pour le projet de réseau écologique des Ormonts. Suite à des problèmes de refus de la part d'exploitants à mettre en place ces mesures de protection des nids, N. Koller de la DGE-Biodiv a envoyé un courrier à tous les agriculteurs des Ormonts pour leur rappeler que les oiseaux des prairies étaient des espèces protégées selon la LPN et qu'ils avaient donc l'obligation d'appliquer les mesures.

6. Etat actuel (2020) des projets mis en place depuis le recensement en 2017

6.1 Essai de pose de perchoirs artificiels dans l'Intyamon

Plusieurs expériences se sont montrées concluantes avec la pose de perchoirs artificiels dans les zones à Tarier ces dernières années. Suite à ce constat, Jérôme Gremaud a entrepris un essai dans l'Intyamon en 2020. Celui-ci consistait en la pose de 12 groupes de 100 bambous, soit un total de 1200 perchoirs artificiels installés dans la première moitié d'avril. Le but de cet essai est d'attirer les tariers des prés dans les mesures « types 16 » qui sont réalisées en sa faveur et l'inciter à y nicher. Bien que les mâles se soient rapidement installés sur les piquets à leur retour de migration, les résultats n'ont montré que 3 territoires avec une famille et 2 mâles isolés pour tout l'Intyamon. Le COPIL a décidé de poursuivre cet essai au moins encore en 2021.



Fig. 4. Exemple d'un groupe de perchoirs artificiels installé dans l'Intyamon avec 100 bambous, dans une mesure « type 16 » à Tarier.

6.2 Mesure test en zone d'estivage par le canton de Fribourg

Depuis 2019, une mesure test est appliquée sur l'alpage du Pralet (Fribourg), zone prioritaire pour les oiseaux des prairies où un contrat LPN existait déjà avec le canton. Jacques Frioud coordonne cet essai où la mesure demandée consiste à faner une partie de la parcelle dès le 15 juillet sur 5-6 ha de l'alpage et d'évacuer le matériel. Si ces deux conditions (fauche + évacuation) sont remplies, un défraiement de 2'000.-/ha est prévu. Si seul le fanage est possible, le défraiement est de 1'000.-/ha. Pour de la pâture, le montant de la mesure est de 500.-/ha. Un suivi de la présence d'oiseaux est réalisé chaque année par des biologistes. Il est aujourd'hui encore trop tôt pour pouvoir en tirer

des conclusions mais la nidification réussie de plusieurs pipits farlouses, pipits spioncelles et alouettes a pu être constatée.

6.3 Inventaire du tarier des prés dans la Vallée des Ormonts et sur Pra Cornet

Plusieurs inventaires d'oiseaux des prairies avaient déjà été réalisés dans cette région en 2007, 2011, 2012 par E. Morard (Morard 2014), puis en 2015 par L. Longchamp et J. Gremaud. Les deux biologistes ont remis à jour cet inventaire en 2020 dans la vallée des Ormonts, ainsi que sur Pra Cornet (Longchamp & Gremaud 2020). A noter que depuis 2015, un effort est réalisé aux Voëttes pour essayer de protéger les nids de tariers. De manière générale, les résultats montrent une diminution du tarier des prés, sauf pour les Mosses (voir résultats ci-dessous) et Pra Cornet où 18 couples et 8 mâles isolés ont été relevés en 2020. Selon les données de la SOS, la population de tarier des prés dans la vallée des Ormonts (La Forclaz + Les Voëttes + Adret W+ Planards) a évolué de la manière suivante : 2012 avec 27 territoires (ce qui ne dit encore rien sur l'état de santé de la population car le nombre de couples vs. mâles isolés n'est pas précisé) et 2020 avec 15 territoires (9 couples + 6 mâles isolés, donc sex ratio fortement déséquilibré, environ 1/3 de femelles pour 2/3 de mâles). Cette évolution montre clairement un signe de déclin pour cette région. D'autres espèces ont également pu être relevées lors de cette mise à jour de l'inventaire à savoir : bruant jaune (aussi en diminution), pie-grièche (en diminution dans certains secteurs et en augmentation dans d'autres) et pipit des arbres (semble être stable).

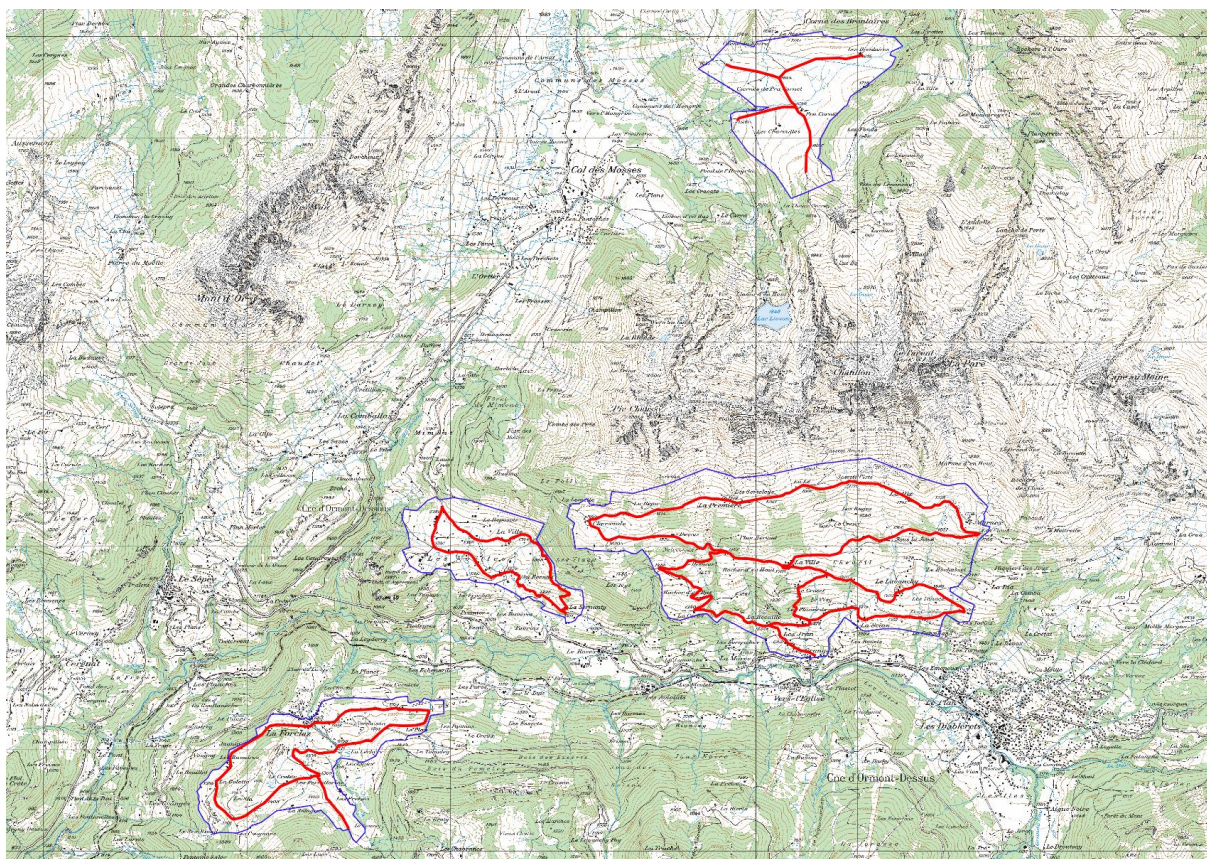


Fig. 5. Secteurs recensés en 2020, Vallée des Ormonts et Pra Cornet.

Tariers des prés 2020	Territoires min.	Mâles isolés	Couples	Territoires non comptabilisés*	% de territoires avec mâles appariés
La Forclaz	3	1	2	1	66,7
Les Voëttes	6	2	4	1	66,7
Adret W	6	3	3	4	50,0
Pra Cornet	26	8	18	6	69,2

Tab. 1. Résultats du recensement du tarier des prés en 2020 dans la Vallée des Ormonts et sur Pra Cornet.

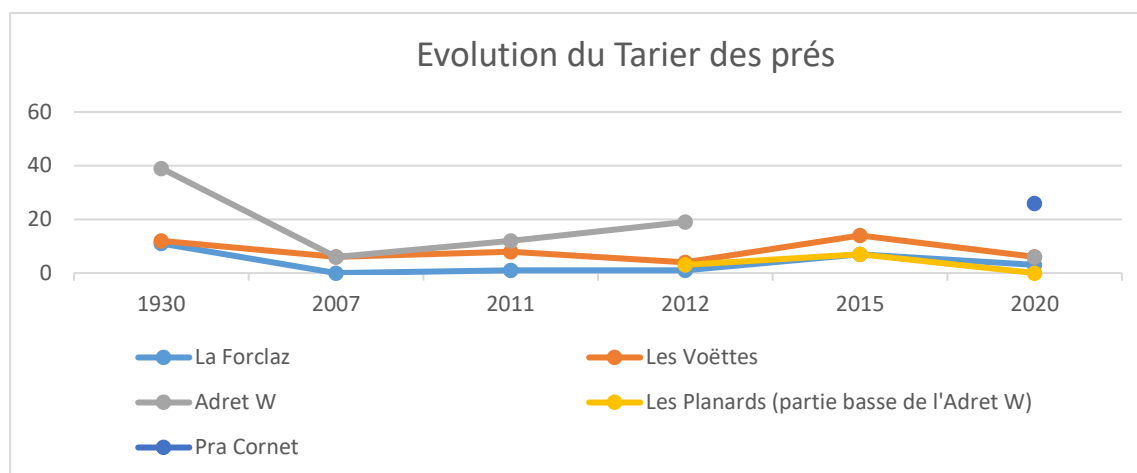


Fig. 6. Evolution du nombre de territoires de tarier des prés dans la Vallée des Ormonts et sur Pra Cornet de 1930 à 2020.

6.4 Actualisation de l'inventaire du tarier des prés aux Mosses et aux Moulins (2019)

La SOS a remis à jour l'inventaire du tarier des prés aux Mosses et aux Moulins en 2019. La même méthode que pour l'inventaire de 2007 a été appliquée. Les résultats sont les suivants :

- Les Moulins : effondrement de la population entre 1980-83 (53-60 territoires dont 47-52 couples) et 2007 (10 territoires, 7 couples) et quasi-extinction en 2019 (1 couple fauché).
- Les Mosses : Doublement de la population entre 1980-83 (16-23 territoires dont 12-17 couples) et 2007 (42 territoires, 33 couples), maintenue stable jusqu'en 2019 (48 territoires, 35 couples). La proportion de femelles est une mesure importante pour cette espèce chez laquelle la mortalité des femelles lors de la fauche, plus importante que celle des mâles, influence la dynamique des populations (Grüebler et al. 2008). Dans le cas des Mosses, la proportion stable de territoires avec femelle confirme la pérennité de cette population. Essentiel pour la préservation du tarier des prés, les Mosses présentent un réseau dense de prairies à fauche tardive sur de grandes surfaces (environ 1.5 ha/couple) dans un paysage richement structuré. Il est également important de relever le fait que les Mosses sont considérés comme site marécageux avec un statut de protection depuis 1996. Un plan d'affectation cantonal a été officialisé en 2015.

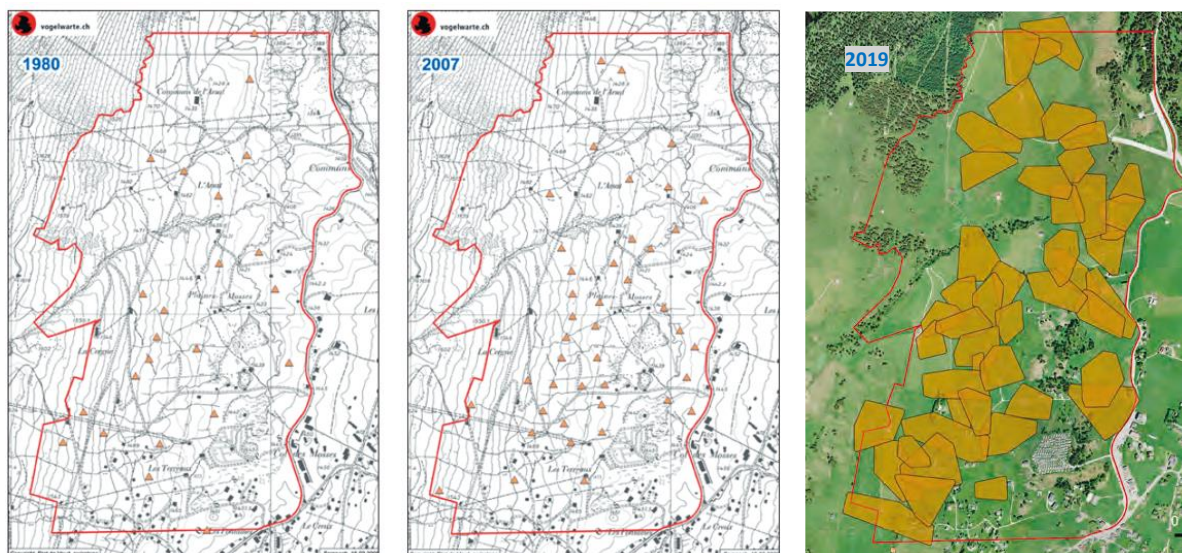


Fig. 7. Répartition des territoires de la population de tarier de prés aux Mosses en 1980, en 2007, (Berger-Flückiger et al 2010) et en 2019 (Rime et al 2021)

7. Exposition « Entre les herbes : les oiseaux des prairies »

Afin de sensibiliser le grand public à la thématique, une exposition sur les oiseaux des prairies a spécialement été créée en 2017 par la SOS, en collaboration avec la graphiste et biologiste Maeva Arnold. Après l'avoir complété avec des informations sur le territoire du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, l'exposition a été présentée dans les écoles des différentes régions du Parc ainsi que dans deux écoles d'agriculture. Les classes ont à chaque fois été invitées à écouter une petite présentation en classe sur la problématique des oiseaux des prairies par une personne du Parc, puis à visiter l'exposition. Les lieux suivants ont accueilli l'exposition pendant environ deux semaines dans la région :

- 2018 : - Ecoles de Charmey, Château-d'Oex et Chernex
- Ecole d'agriculture Agrilogie à Grange-Verney
- Ecole d'agriculture à Grangeneuve
- 2019 : - Ecole Duvillard à Epagny
- 2020 : - CO de la Tour de Trême

8. Suite du projet

Suite aux différentes réunions du COPIL (la dernière datant du 29.09.20), les décisions suivantes ont été prises :

- Les entretiens avec les agriculteurs ne sont pas poursuivis pour l'instant. L'impossibilité actuelle de proposer des mesures pertinentes et théoriquement applicables pour une majeure partie des exploitations ne permet pas de passer à la deuxième phase des entretiens, dont le but aurait été d'intégrer des mesures dans la gestion des exploitations (contrats).
- Le Parc informera tous les agriculteurs concernés par une zone prioritaire, selon le vecteur le plus adéquat, en mentionnant la possibilité de créer des contrats LPN. Le Parc pourrait montrer l'animation réalisée pour l'exposition lors des assemblées générales des réseaux écologiques. Le projet pourrait également être présenté lors des rencontres agricoles du Parc.
- Pour les zones prioritaires concernées par un inventaire d'importance cantonale ou nationale, les contrats LPN déjà existants sont revus par les cantons et si besoin, une mesure oiseaux des prairies est ajoutée. La mesure préconisée serait l'utilisation de la parcelle avant le 15 mai puis après le 15 juillet. Dans les zones prioritaires hors surface d'inventaire, promouvoir la création de nouveaux contrats LPN par les cantons.
- Demander auprès de l'OFAG l'autorisation d'octroyer une « qualité II faune » sur les surfaces concernées par une zone prioritaire oiseaux des prairies. L'exploitant pourrait alors toucher deux QII, une pour la flore et une pour la faune. Ceci dans le but d'inciter l'agriculteur à continuer d'exploiter sa parcelle de la même manière et ainsi d'assurer le maintien des oiseaux des prairies. Cette mesure pourrait certainement servir à d'autres cantons et le sujet sera important pour les futures stratégies agricoles régionales SAR.
- En ce qui concerne la mise à jour de l'inventaire dans les zones prioritaires, il est décidé d'attendre la suite du projet Avifaune de la DGE-Biodiv et de la SOS pour connaître les mesures qualité en estivage qui seront proposées. Un nouveau recensement est à prévoir dès 2022 dans les zones prioritaires, ce qui représentera un nouvel état initial, avant la mise en place de mesures. Ce travail sera planifié et organisé par la SOS.
- Le Parc se charge de réaliser l'inventaire de la localisation et des surfaces des foin de rochers en 2021. Une fois ces surfaces connues, la SOS décidera s'il vaut la peine ou pas de faire un recensement oiseaux des prairies en 2022 aussi dans ces surfaces.
- L'essai des perchoirs artificiels en bambou dans l'Intyamon se poursuit ces prochaines années.

- Poursuivre les actions de protection de nids des oiseaux des prairies en collaboration avec des bureaux et des ornithologues locaux.
- Etudier la faisabilité d'obtenir auprès des services cantonaux les données des apports sur les alpages dans leur globalité (léchées, paille, foin, fumier, etc.) en réalisant un travail de synthèse. En parallèle, il faudrait pouvoir réaliser un inventaire botanique sur les parcelles qui s'intensifient pour démontrer une perte de qualité.

9. Bibliographie

- Beaud, P. E. (2018) : Les oiseaux nicheurs de la commune de Haut-Intyamou en Gruyère
- Berger-Flückiger, A., J. Laesser & P. Horsch (2010) : Evolution de deux populations de Tarriers des prés *Saxicola rubetra* dans les Préalpes de la Suisse occidentale. Nos Oiseaux 57 : 177-194.
- Graf, R., S. Neuhaus & P. Korner (2014): Kerngebiete für Wiesenbrüter in den Mähwiesengebieten Nord- und Mittelbündens. Jahresber. Nat.forsch. Ges. Graubünden 118: 113–131.
- Guibert, B. (2017): Mesures de gestion pour les oiseaux des prairies – Place d'armes du Petit Hongrin (VD). Thèse de Bachelor, Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA).
- Horsch, P. & R. Spaar (2015) : Die Situation des Braunkehlchens in der Schweiz, getestete Fördermassnahmen und Ergebnisse. S. 285–292 in: H.-V. Bastian & J. Feulner (Hrsg.): Living on the Edge of Extinction in Europe (1st European Whinchat Symposium). LBV Hof, Helmbrechts.
- Longchamp, L. & J. Gremaud (2020) : Suivi des oiseaux des prairies – 2020: Vallée des Ormonts et Pra Cornet. Atelier11a & Maillefer & Hunziker, Bulle et Yverdon-les-Bains.
- Mayer, J. (2023): Feldlerche (*Alauda arvensis*) – Analyse einer mehrjährigen Datenreihe zum Effekt von Gehölzentfernung im Offenland auf die Lebensraumeignung für eine gefährdete Vogelart der Ackergebiete. Artenschutz Biodiv. 4 : 1–11.
- Morard, E. avec la collaboration de C. Chautems, F. Estoppey, A. Meister & J. Trüb (2014) : Suivi de quatre espèces d'oiseaux des prairies et pâturages aux Ormonts (Préalpes vaudoises). Nos Oiseaux 61 : 121-132.
- Rime, Y., G. Hauser & P. Horsch (2021) : Évolutions contrastées de deux populations de Tarier des prés *Saxicola rubetra* dans les Préalpes vaudoises. Nos Oiseaux 68: 133–143.
- Schaub, G., J. Gremaud, J. Studer, P. Koenig & R. Ayé (2013): La survie du Tarier des prés *Saxicola rubetra* dans la vallée de l'Intyamou dépend de réformes dans la politique agricole. Nos Oiseaux 60 : 69-78.
- Walther, F. & L. Longchamp (2019) : Bilan de trois ans de suivi et de protection du Tarier des prés aux Voëttes – Ormont-Dessous. Rapport non publié. 6 pp.
- Weiss, I. (2017): Ermittlung der Toleranz von Wiesenbrütern gegenüber Gehölzdichten, Schilfbeständen und Wegen in ausgewählten Wiesenbrütergebieten des Voralpenlandes. Bayerisches Landesamt für Umwelt, Augsburg. URL www.lfu.bayern.de.

Auteur-trices du présent rapport, 2023

- Lea Megali, François Margot (PNR)
- Claire Lischer, Petra Horsch (SOS)

Annexe I: Liste des personnes ayant effectué la cartographie des zones prioritaires en 2017 et des présidents des réseaux écologiques (OQE)

Cartographes		Présidents OQE
GOL (groupe ornithologues locaux)	Bureaux (biologistes)	
Alain Meister	Antoine Burri et Nicolas Dulex (Drosera)	Claude Baehler (Rochers de Naye)
Anne-Lise Chatelain	Jérôme Gremaud et Grégoire Schaub (Atelier 11a)	Jean-Samuel Marmillod (PdE- Les Mosses)
Charlotte Huwiler		Laurent Borcard (Intyamon)
François Estoppey		Pascal Tercier (Jogne)
Françoise Walther		
Bastien Guibert		
Yann Rime		
Ludovic Longchamp		